

Thème <b>Notre rôle social</b>	En vigueur le <b>AAAA-MM-JJ</b> <b>2018-11-16</b>
-----------------------------------	---

**Adoption**

N° de la résolution <b>HA-246/2018</b>	Adopté le <b>AAAA-MM-JJ</b> <b>2018-16-11</b>	Révisé le <b>AAAA-MM-JJ</b> <b>Date de révision</b>	Secrétaire général <b>Pierre Gagnon</b>	<b>Original signé et conservé</b>
---	---	---	--	-----------------------------------

## 1. Introduction

La présente politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec relativement à son rôle social, dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale.

## 2. Principes généraux

Hydro-Québec se veut une entreprise citoyenne responsable et considère que son rôle social est important pour l'ensemble des collectivités. L'entreprise est soucieuse de contribuer à l'essor économique, social et culturel de la société dont elle fait partie, tout en tenant compte de l'impact de ses décisions et de ses activités sur l'environnement et la société. Elle agit dans le respect des principes de développement durable.

### 2.1 Développement économique, régional et social

Pour bien jouer son rôle d'entreprise socialement responsable, Hydro-Québec s'engage à :

- soutenir le développement du Québec ainsi que de ses régions, de façon responsable et équitable, dans une perspective de progrès social et d'acceptabilité sociale, en utilisant ses investissements et son pouvoir d'achat dans le cadre d'activités rentables pour l'entreprise et pour la société;
- contribuer au développement économique et social des collectivités qui accueillent de nouveaux équipements de production et de transport;
- contribuer à la recherche et au développement, dans une perspective de progrès social, en relation avec les domaines liés à sa mission;
- contribuer au dynamisme social et culturel en soutenant, notamment au moyen de dons et de commandites, divers organismes et activités dans toutes les régions du Québec. Cet engagement est circonscrit par un encadrement en matière d'octroi des dons et des commandites;
- contribuer à la richesse et à la diversité artistique de la société québécoise en mettant en valeur des œuvres d'artistes issus de milieux culturels variés;
- encourager l'implication bénévole de ses employés au sein de leur collectivité;
- offrir au public l'accès à certaines de ses installations afin de faire connaître ses technologies et son patrimoine, contribuant ainsi au développement récréo-touristique de plusieurs régions.

### 2.2 Mise en valeur des ressources collectives

Comme entreprise attentive aux besoins du Québec et de ses régions, Hydro-Québec s'engage à :

- protéger et à mettre en valeur son patrimoine culturel tant bâti, technologique, documentaire, archéologique que paysager ainsi que ses savoir-faire;
- permettre l'utilisation polyvalente et socialement acceptable, par des tiers, des réservoirs et emprises dont elle assume la gestion, ceci sans compromettre la fiabilité, la sécurité et la rentabilité de ceux-ci.

### **2.3 Collaboration avec les collectivités et les parties prenantes**

Comme entreprise attentive aux besoins des collectivités et des autres parties prenantes, Hydro-Québec s'engage à :

- travailler conjointement avec les collectivités, dont les communautés autochtones, tout au long du processus de développement et de réalisation de ses activités, notamment dans une perspective d'acceptabilité sociale;
- tenir compte dans ses activités des préoccupations des autres parties prenantes ainsi que de la diversité de la société québécoise;
- collaborer avec les intervenants locaux et les gouvernements concernés afin de mettre en place et de maintenir des plans et des mesures d'urgence harmonisés.

## **3. Reddition de comptes au Conseil d'administration**

### **3.1 Mesures de reddition de comptes**

Toute dérogation à l'application d'un ou de plusieurs des principes énoncés dans la présente politique doit être signalée dans toute recommandation présentée pour approbation.

Relativement à une préoccupation particulière, le Conseil d'administration ou le président-directeur général peuvent en tout temps demander une reddition de comptes sur l'application de certains principes généraux énoncés dans la présente politique.

### **3.2 Responsable de la reddition de comptes**

Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes généraux énoncés dans la présente politique et d'en rendre compte à ses supérieurs.

Hydro-Québec rend publics annuellement différents rapports et documents, dont le Rapport sur le développement durable. Ces rapports font état des réalisations de l'entreprise et présentent des indicateurs reflétant la façon dont elle joue son rôle social.